



**SYNTHESE DE LA TABLE RONDE INTERNATIONALE
SUR**

**« LES SYNERGIES POSSIBLES ENTRE LES
SEGMENTS DE LA MICROFINANCE ET LES
TRANSFERTS DE FONDS DES MIGRANTS POUR
CRÉER DES EMPLOIS DECENTS ET DURABLES AU
SUD »**

TENUE A

**Genève, Conseil Œcuménique des Eglises,
Vendredi le 7 novembre 2008**

Dr BAGALWA MAPATANO Jules Maps
Chef de projet
bagalwamaps@yahoo.com
Tél-fax : 00 41 22 797 09 11
Mobile : 00 41 78 635 82 26
Genève, Suisse

00.Table des matières

00.Table des matières	02
1.Introduction	03
2. Les cinq questions débattues	04
3. Synthèse des interventions des panelistes	05
3.1. Olivier Savary	05
3.2. Libère Bararunyeretse	05
3.4. Jean-Michel Servet	07
3.5. Jean Pouit	08
3.6. Emmanuel Kamdem	08
3.7. Ousmane Dianor	12
3.8. Catherine Schümperli Younossian	13
4. Discussion générale	15
5. Conclusion : les six pistes d'actions retenues par les participants	18
6. Liste des participants	20
7. Programme de la table ronde et notices biographiques des intervenants	22
8. Evaluation par les participants	25

1. Introduction

Les envois d'argent des travailleurs migrants vers leurs pays d'origines ont pris de l'ampleur. Jusqu'à la fin des années 1980 étaient non comptabilisés voire ignorés par les Etats et les organismes d'aide au développement international. Depuis les années 1990 une crise s'observe dans le financement de l'aide publique au développement car les pays industrialisés ne cessent de réduire leurs budgets en la matière. Cette crise a été l'occasion d'amener à explorer des nouvelles pistes de financement du développement local. Elle a aussi contribué à mettre en lumière un acteur de développement jusque là ignoré par les politiques macro-économiques d'antan à savoir le migrant d'une part et d'autre part ses principaux moyens d'intervention que sont les transferts d'argent vers le pays d'origine.

L'ampleur de transferts de fonds augmente au fur et à mesure que croissent les migrations internationales. Et l'impact de ces transferts est plus que jamais pris en compte par les Etats, les organismes internationaux travaillant sur les questions du développement économique et social, sans parler d'une multitude d'entreprises de transferts de fonds qui veulent capter cette manne. Une étude récente du FIDA (2007 : 2) montre que les 150 millions de migrants adultes à travers le monde ont transféré au moins 300 milliards de dollars américains en 2006. Habituellement par des transferts d'un montant variant entre 100 et 300 dollars. Tous les pays en voie de développement sont concernés même si ces flux sont inégalement répartis : l'Asie et l'Océanie (113,055 milliards), Amérique latine (67,905 milliards), Europe centrale (50,805 milliards), Afrique (38, 611 milliards), Proche-Orient (28,449 milliards). Le poids des fonds de migrants s'apprécie mieux par leurs proportions dans les produits nationaux bruts de divers pays. Ainsi en 2002 le Mexique enregistrait plus de 10 milliards de dollars provenant de ses migrants aux Etats-Unis soit plus que ce que générait le secteur touristique mexicain (GUILMOTO et SANDRON, 2003 : 122). L'argent de migrants est devenu la plus grande source de financement extérieur pour nombreux pays en développement¹.

James D. Wolfensohn, ancien président de la Banque mondiale, dans l'avant propos du livre *Remittances : Development Impact and Future Prospects* écrit par Samuel Munzele Maimbo et Dilip Ratha en 2005, rappelait le défi posé par ces transferts aux Etats. Défi de capitaliser le potentiel de développement général des flux de ces transferts dans les pays du Sud. Défi qui implique non seulement de situer et de faire face aux contraintes présentes dans l'envoi des fonds de migrants - qui sont avant tout des fonds privés - grâce à des politiques adaptées. Mais aussi défi d'établir des processus et des infrastructures formelles et informelles qui seraient plus satisfaisantes. Car plus novatrices et plus orientées vers le développement dans les pays d'origines. Défi enfin de créer des synergies avec le système bancaire et d'augmenter les opportunités d'investissement des migrants². Sans pour autant qu'investir vers le pays d'origine du migrant rime avec son retour là-bas comme l'ont essayé avec peu de succès des politiques dites de co-développement dans certains pays depuis les années 1990.

¹Bagalwa Mapatano, J., 2008, « Les transferts de fonds des migrants : un facteur pour le développement ? », in : *Laboria Info*, no 1, Genève, p.6-7.

²Jhaveri, R., « Revue littéraire – *Remittances : Development Impact and Future Prospects* (Les remises de fonds : impact sur le développement et perspectives pour l'avenir). Publié par Samuel Munzele Maimbo et Dilip Ratha », *Microfinance Matters*, no 16, septembre 2005 (Fonds d'équipement des Nations-Unies).

Ces sommes contribuent-elles à la réduction de la pauvreté par la création des emplois décents et durables au Sud ? Dans quelle mesure ces transferts de fonds des migrants peuvent-ils être mis en synergies avec d'autres instruments financiers tels que la microfinance pour arriver à cette fin ? Car la microfinance peut servir de modèle d'expérience réussie en matière de "réplicabilité" dans le domaine du développement de l'emploi. Lancée pour venir en aide à des personnes vivant dans les pays en développement, l'idée a rapidement essaimé sur l'ensemble de la planète. A tel point que l'on retrouve aujourd'hui des organismes de microfinance au Nord où ils soutiennent la création de petites entreprises.

Le Programme Syni et le réseau Laboria International s'efforcent d'interroger cette idée de répliquabilité et explorent l'interaction bénéfique possible entre des modèles réussis dans différents champs d'action du développement. C'est ainsi qu'ils ont organisé la table ronde d'échanges du 7 novembre 2008. Elle permettait ainsi à un panel de 7 experts et à une quarantaine de participants provenant de différents horizons de concrétiser quelques pistes de réflexion d'une part. Et de l'autre ils esquissaient des propositions sur les interactions possibles entre d'autres segments de la microfinance avec les transferts des fonds des migrants pour créer des emplois dans les pays du Sud.

2. Les cinq questions débattues

Ces experts et ces participants ont échangé et partagé des connaissances, des expériences, des conclusions et des propositions en partant de 5 questions suivantes :

1. Les liens actuels entre segments microfinanciers et transferts des fonds : acquis et limites.
2. Les besoins et les attentes des migrants porteurs de projets face à la microfinance.
3. Les liens novateurs possibles entre segments microfinanciers et transferts de fonds des migrants pour leur canalisation vers des projets productifs au Sud.
4. Les processus et infrastructures informelles et formelles novateurs susceptibles de soutenir ces synergies au Nord, au Sud voire du Nord au Sud.
5. Les rôles et les accompagnements possibles des acteurs publics, des organismes internationaux intéressés aux questions de la migration et du développement, des ONG de développement et des banques.

Le présent rapport donne la synthèse des interventions des spécialistes, des échanges avec les participants, des conclusions et recommandations qui ont été faites lors de cette table ronde.

3. Synthèse des interventions des panelistes

- 3.1. Monsieur Olivier SAVARY,
Responsable du programme Syni à la ville de Lausanne.



Dans son mot d'ouverture, il a accueilli les participants et a rappelé les deux principaux objectifs de la rencontre : concrétiser quelques pistes de réflexion et dégager des propositions d'actions prioritaires en vue des synergies entre microfinance et transferts de fonds de migrants, pour la création d'emplois dans les pays d'origines de migrants.

3.2. Libère BARARUNYERETSE,

Ambassadeur, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) auprès de l'office des Nations-Unies à Genève.

Comment Utiliser les fonds de migrants selon les critères de durabilité pour créer des emplois décents dans les pays d'origines des migrants : enjeux et limites ? Les flux de transferts de fonds de migrants se sont accrus depuis une décennie comme le montraient les statistiques publiées par l'OCDE ou encore la Banque Mondiale.

Dans les pays en développement, ces flux étaient de l'ordre de 240 milliards de dollars américains en 2007. Et ils avaient un impact en termes de volume et un impact sur la pauvreté. Trois exemples africains montraient l'impact de ces fonds. Le Maroc a reçu 4,74 milliards de sa diaspora soit l'équivalent de 9% de son produit intérieur brut (PIB) et 55% de l'aide publique internationale au développement (APD) reçue. Le Sénégal avait reçu 1 milliard en 2005 soit 19% de son PIB et 218% de l'APD reçue, et le Mali avait reçu 456 millions soit 11% de son PIB et 79% de l'APD reçue.

Les transferts des fonds des migrants reçus étaient donc plus importants que l'APD et les flux d'investissements extérieurs enregistrés par ces pays. Dans les pays les moins avancés (PMA) les transferts d'argent des migrants étaient utilisés à 80% pour la consommation familiale. Les 20% restant allaient à l'épargne et à l'investissement immobilier. Néanmoins ces transferts qui faisaient reculer la pauvreté avaient aussi leurs effets négatifs tels que le renchérissement des prix fonciers.



Le manque de confiance des migrants dans les structures financières intermédiaires (banques...) expliquait le non transit d'une grande partie de ces flux par ces structures au profit des canaux informels. Ce qui réduisait leur capacité de servir au financement des projets d'investissements. Cette faible bancarisation des transferts de fonds des migrants profite plus aux sociétés de transferts de fonds au Nord qui croissent annuellement de 30 à 35% grâce aux coûts prohibitifs de transferts qu'elles fixent entre 16-20% de montants transférés.

D'où la nécessité pour les Etats du Sud d'encadrer et de protéger les transferts de fonds des migrants par des politiques volontaristes pour éviter leur déperdition en cours de route. La rénovation du système bancaire pour cet effet, la réforme du cadre législatif et la réforme et l'assouplissement des conditions structurelles de rapatriement pour favoriser des transferts rapides et moins couteux notamment par la voie électronique. Enfin les Etats doivent mettre en œuvre, en concertation avec les bénéficiaires des transferts de fonds, des politiques orientant ces transferts vers des projets productifs. Ceci préviendrait les familles et régions réceptrices des effets néfastes de l'inéluctable réduction voire le tarissement à long terme de ces transferts.

3.3. Jean-Michel SERVET,

Professeur à l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) à Genève.

Sur les Flux financiers de migrants. Du Cercle vicieux de la dépendance au cercle vertueux de renforcement du développement local par l'emploi décent, Il faisait remarquer l'inexistence d'un quelconque lien direct entre le microcrédit (qui est un segment de la microfinance) et la création d'emploi décent. Même si la création d'emploi peut se faire grâce à la collecte des épargnes et leurs investissements dans des projets productifs.

C'est seulement après le 11 septembre 2001 que les pays du Nord s'intéressent aux transferts de fonds des migrants d'abord pour connaître, suivre et prévenir des flux financiers susceptibles de servir au réseau terroriste Al Qaida.

C'est plus instructif de ne pas se limiter à une vision Sud car les bénéficiaires des transferts de fonds des migrants sont d'abord les pays occidentaux et notamment la France. Il faut dépasser une certaine vision économiciste de la microfinance. Car elle était aussi créatrice des liens sociaux dans des contextes post-conflits (Bangladesh dans les années 1950, Ouganda après Idi Amin dans les années 1980, Pérou après les Sentiers lumineux des années 1980). Même si elle (et donc les transferts de fonds de migrants) participe en même temps aujourd'hui à la financiarisation généralisée et à des mécanismes spéculatifs. En même temps la microfinance a résisté à la crise des subprimes (qui a résulté des crédits consentis aux gens pauvres et potentiellement insolvables).

Les transferts de fonds des migrants sont une sorte de garantie pour les acteurs de la microfinance au Sud qui prêtent aux clients ayant des réseaux familiaux en diaspora et desquels ils reçoivent ces transferts. Ce qui rend supportable, voire profitable malgré tout, pour ces clients les taux d'intérêts très élevés auxquels ils empruntent. Ces taux vont ainsi jusqu'à 60% en Amérique latine. Le problème essentiel n'est pas celui de taux très élevés car il existe des activités commerciales locales (vente de poissons...) qui peuvent rapporter jusqu'à 1000% de bénéfice sans que l'on dise que c'est cher. Par contre la difficulté avec pareils crédits est que le financement de l'agriculture est problématique, dès lors que l'on sait que le taux de rentabilité maximale dans l'agriculture n'excède pas les 7%. Les transferts de fonds des migrants accroissaient souvent aussi la dépendance extérieure des régions réceptrices au Sud.

Ces transferts sont une forme de consommation différée au Sud. Ils y contribuent néanmoins au développement du capital humain et à une réduction du potentiel migratoire. Cependant si l'argent des migrants sert au Sud à l'achat des biens importés, alors l'on tomberait vite dans une non-endogénéisation de la production du crédit pour produire un développement local durable.

Une volonté politique des Etats du Sud est nécessaire pour orienter les fonds des migrants vers des projets productifs. Des politiques volontaristes sont aussi nécessaires pour endogéniser le crédit notamment par la mobilisation de l'épargne via la microfinance (et donc via les transferts

de fonds des migrants). Ceci préparait notamment des sociétés africaines à faire face aux défis économiques et sociaux du renversement progressif des pyramides des âges qui est en cours en Afrique.

3.4. Jean POUIT, Fondateur de la Plateforme MyTransfer.org.

MyTransfer.org, une plateforme de compensation gratuite des ordres de transferts des migrants et des clients Microfinance remonte à 7 ans depuis le lancement de la plateforme MyTransfer Luxembourg. Une idée développée après avoir observé longtemps l'épouse d'origine congolaise effectuer à des coûts élevés des transferts d'argent depuis la France vers la RDCongo. La plateforme MyTransfer Suisse a été lancée plus tard grâce à un fonds obtenu auprès de la fondation Soros (et donc de la Banque mondiale).

Dans certains pays le microcrédit finance la mafia de l'immigration. Le microcrédit peut aussi appauvrir les clients par la surenchère des taux d'intérêts élevés pratiqués dans un environnement où la transparence et la concurrence sont absentes. Les transferts de fonds de migrants, comme le montre le cas du Bangladesh où la banque BRA arrive à capter près de 5% des transferts et les canalise vers le crédit, contribueraient au développement de l'emploi à certaines conditions.

Les Etats des pays en développement devraient ainsi obliger les banques à plus de transparence sur les coûts et les délais de virements des fonds des migrants. Ces Etats devraient pousser à la création des IMF gestionnaires des prêts « orientés » pour les immigrés et leurs réseaux familiaux aux pays d'origines vers des investissements. Donc pousser à l'invention des produits microfinanciers qui transforment les transferts de fonds de migrants en fonds d'investissement destinés et/ou transitant par leurs familles aux pays d'origines.

3.5. Emmanuel KAMDEM, Senior cooperative specialist au Bureau International du travail (BIT) à Genève.

Situe la *Place des coopératives financières dans la création des emplois décents*. Dans un système économique dominé seulement par le capital la création de l'emploi n'est pas prioritaire. Cette création devient importante dans un système fondé sur d'autres valeurs humaines que la seule spéculation. Un cadre qu'offrent bien le système coopératif et des systèmes traditionnels (tontines *Schwa* au Cameroun ou *likelelemba* au Congo...) ³ qui ont fait leurs preuves et qui sont orientés vers la mobilisation des épargnes et la création des emplois.

³Nous proposons deux références sur ces institutions traditionnelles en Afrique et dans certaines de ses diasporas en Europe : Kamdem Bukam, E., 1997, *Tontines ou Schwa. Banques des pauvres ? (Summary in English)*, Abidjan, Editions EDILIS, (2^{ème} édition) ; Bagalwa Mapatano, J., 2004, « L'usage féminin des tontines. La « maison congolaise en Suisse », in : Laurent Monnier et Yvan Droz (dir.), *Côté jardin, côté cour. Anthropologie de la maison africaine, Nouveaux cahiers de l'IUED*, no 15, Genève : IUED ; Paris : PUF, p.181-207.

Les coopératives (de logement, d'épargne, de crédit...) sont moins touchées par les crises financières car elles ne font pas de la spéculation financière. Il importe d'imaginer



non seulement la création des coopératives de transferts des fonds des migrants qui offriraient des taux de transferts plus concurrentiels que les entreprises de transferts actuelles. Mais aussi la création des coopératives d'assurance qui financeront les retraites des personnes âgées dans les pays du Sud où les pyramides d'âges se renversent progressivement.

Leur statut juridique donne aux coopératives l'avantage de ne jamais délocaliser. Même si les coopératives de différents pays coopéraient. Ainsi la banque coopérative Raffeisen aidait à la constitution de coopératives financières dans tel ou tel autre pays mais n'y délocalise pas ses activités.



Les Etats du Sud devraient réviser (en s'inspirant du travail des organisations internationales) les législations nationales pour permettre l'émergence des institutions coopératives de financement. Un travail de gouvernance s'impose entre les gouvernements, les populations et sociétés civiles locales, et les diasporas pour promouvoir les coopératives.

Ces Etats devraient reconnaître les formes d'institutions locales traditionnelles qui ont fait leurs preuves et qui par leur éthique combattent la consommation pour la consommation et promeuvent l'investissement, et donc l'endogénéisation de la production du crédit financier.

Les diasporas devraient arrêter ou alors limiter les transferts non productifs vers leurs réseaux d'appartenance au Sud. Sinon ils s'exposent au risque de créer des groupes de gens durablement dépendants, assistés voire des passifs.

Après les premières réactions des participants aux quatre premières interventions, trois autres interventions ont été faites dans la deuxième session.

3.6. Jacques RIVKINE, Ingénieur.

Pour *Optimiser les capacités des fonds des migrants et le microcrédit pour créer des emplois locaux décents au Sud*, l'acquisition des équipements est essentielle. Car le premier facteur pour lancer le développement, après le facteur humain, est l'accès aux équipements adaptés. Il faut donc orienter encore plus pour les pays sous équipés du Sud les fonds de migrants vers l'acquisition des biens d'équipements. Car c'est une fois que ces besoins sont satisfaits que des politiques efficaces de développement rural ou urbain peuvent être menées. Seule cette disponibilité des outils de production peut donner lieu à la formation professionnelle.

L'histoire montre que l'appel aux diasporas pour le développement des pays d'origines est un phénomène courant. Depuis le 19^{ème} siècle différents pays européens bénéficièrent des apports de leurs diasporas : bons d'achats, bons obligataires, etc. Aujourd'hui il est impérieux de diriger avec moins d'intermédiaires, et donc au moindre coût, les transferts des fonds des migrants vers les populations et les régions du Sud. Le microcrédit est minimaliste et il reste encore au niveau de l'informel ou de l'aide de passage. Il (et donc la microfinance) n'a pas renversé le processus d'appauvrissement des campagnes au Sud. Il a au contraire contribué à l'endettement



excessif des paysans. L'exemple du Nord où pour soutenir une minorité d'agriculteurs les Etats donnent aujourd'hui environ 350 milliards de dollars, alors qu'au Sud des milliards de paysans n'ont pas le 1% de ce montant, montre que le microcrédit n'est pas la solution.

Il faut inventer un mode de financement trilatéral (ou réseau mutualiste ; villages, fonds de diasporas, supports de banques locales de développement, Etats). Pour créer des systèmes de caisses d'épargne et d'entraide et des systèmes de crédits aux sociétaires qui sont orientés vers l'acquisition des équipements productifs. Les petits emprunteurs échapperaient ainsi aux coûts très élevés des prêts usuriers et/ou issus des mécanismes informels non efficaces.

Ce mode de financement concilierait à la fois les traditions et les besoins d'autonomie locale aux apports « modernes » et ou de solidarité internationale d'une part. Et de l'autre il permettrait le regroupement des épargnes villageoises, leur utilisation par les acteurs locaux dans des projets d'investissement de leur choix et à des coûts moindres que ceux proposés par le microcrédit. Des institutions comme Grameen Marawada en Inde, SECAM à Madagascar, ANEL en Bolivie font du crédit agricole, du bail de matériel (analogie avec le leasing) à des sociétaires répondant à des critères fixes. Cette possibilité d'accès aux équipements susceptibles d'accélérer la productivité des agriculteurs est compatible avec des formes coopératives qui peuvent se refinancer par des formes de leasing.

3.7. Ousmane DIANOR,
Chef de programme à ACCED à Genève.

Le passage D'une institution gestionnaire des transferts des fonds des migrants à la formation des migrants à la gestion des projets de développement entre ici et là-bas requiert plusieurs étapes. ACCED l'expérimente depuis une année à travers le projet « Un jeune, un projet de vie ». Qui appuie des jeunes issues des populations vulnérables et notamment d'origines étrangères, à Lausanne, dans leurs démarches de formation professionnelle. Sans être une institution spécialisée dans la microfinance, ce projet utilise la microfinance comme un outil de travail quotidien en vue de l'insertion sociale de ces jeunes en situations de rupture scolaire. Ils sont appuyés gratuitement dans les activités qui ne rapportaient pas de l'argent. Alors que pour des activités génératrices d'argent ils bénéficient des prêts sous formes des sommes moyennes pour régler quelques situations.

Ce projet duplique à Lausanne en Suisse une expérience importée de Colombie depuis 2007. Le projet fait parler les jeunes (travail avec les travailleurs sociaux...), identifie leurs projets de vies, les critique. Les projets de vies validés avec les jeunes conduisent à l'accompagnement des jeunes concernés dans la recherche d'un travail ou dans la création de leur propre emploi. Cette démarche impliquait la recherche de ces jeunes dans la rue ou dans leurs lieux privilégiés de rencontres, de les former aux exigences professionnelles, de les amener dans les entreprises pour restimuler chez eux l'envie et l'émulation professionnelles («incentives »). Le lien de ce travail associatif avec la microfinance et la coopération internationale réside dans l'accompagnement financier grâce aux subventions de ces candidats à l'emploi.

La réflexion est en cours sur les possibilités de concilier migration et développement via la microfinance. Comment utiliser les épargnes faites en Suisse par des parents retraités de ces jeunes en difficulté d'insertion pour financer leurs projets d'insertion professionnelle ? Par la création d'entreprises en Suisse ou dans les pays d'origines des parents ?

L'installation au Nord des succursales par les IMF ou les banques des pays du Sud permettrait à ces pays de collecter les transferts de fonds de leurs diasporas. Ces succursales, à l'exemple de celle de la banque sénégalaise de l'emploi vis-à-vis des immigrés sénégalais à New York, collecteraient et canaliserait les épargnes des migrants vers des projets d'investissements qui auront été identifiés dans divers secteurs dans les pays d'origines.

3.8. Catherine SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN,
Chargée d'enseignement à l'IHEID.

La migration et le développement : enjeux d'une relation controversée est au cœur du prochain numéro de l'Annuaire suisse de politique du développement. Il paraîtra le 18 décembre 2008 à l'occasion de la journée internationale des migrants avec comme titre « Migration et développement, un mariage arrangé ».



Un effort est fait dans cet annuaire pour éclairer, au-delà du débat politique en vogue « migration / intégration / répression / arrêt de l'immigration », les liens positifs et négatifs possibles entre migration et développement tout en changeant l'échelle d'analyse. Ces deux aspects de la migration impliquent de questionner deux postulats erronés : la migration Sud-Nord comme recette miracle pour le développement des pays du Sud, le développement comme moyen de tarir les flux migratoires Sud-Nord.

Le panel d'auteurs a porté un regard croisé sur ces thématiques centrées sur l'analyse des approches publiques. Les auteurs proviennent ainsi des champs publics suisses (Affaires étrangères, Office fédéral des migrations) qui ne collaborent pas toujours bien que travaillant sur la même problématique de la migration. L'annuaire privilégie une approche commune basée sur des échanges sur cette problématique.

Trois thématiques ont été traitées : les transferts de fonds des migrants, les diasporas, et les migrations circulatoires. Les transferts de fonds ont été épinglés parce que l'aide publique au développement se voit distancée par eux en termes de volumes globaux. Mais il persisterait des difficultés méthodologiques pour trouver les vrais montants des fonds transférés au Sud, car en réalité ils demeurent minces.

Un regard prudent est nécessaire s'agissant de l'utilisation de ces transferts car ils n'iraient pas toujours vers des dépenses de consommation. Ils pallient aussi aux carences sociales des Etats dans plusieurs pays. D'où la nécessité d'avoir une interprétation plus large sur ces transferts même si ces types de dépenses ne sont pas des investissements directement productifs.

Sept considérations découlent de ce qui précède :

1. Il ne faut pas charger les migrants en les investissant des rôles d'agents de coopération au développement.
2. Il y a un besoin d'action internationale concertée pour poser les règles du jeu, par les instances internationales, de la réflexion sur les transferts de fonds et leur potentiel de développement.
3. Il importe d'arriver à mesurer les apports positifs et les effets négatifs de la migration sur le développement. Le processus de recherche n'est qu'au début sur cette problématique.
4. Les politiques publiques des pays du Nord et du Sud doivent cadrer les migrations. Seules les Philippines ont une politique migratoire intégrée pour cadrer leurs migrants : formation, structures pour soutenir les migrants dans certains pays prioritaires, mesures de re-intégration dans le pays d'origine. D'autres pays ne peuvent-ils pas s'inspirer du cas philippin ?
5. La migration intercontinentale est appelée à devenir une réalité à long terme. Il importe de la positiver. Elle ne peut pas être gérée par les seules lois nationales, mais dans la concertation internationale.
6. Il y a des agences de coopération qui veulent mettre à contribution les transferts des fonds des migrants pour le développement (politique du co-développement en France,

projets pilotes en Norvège, programme Quatro por Uno au Mexique). Des pistes dont on pourrait s'inspirer dans la recherche des solutions.

7. La situation des femmes migrantes devrait être considérée dans sa spécificité.

Un dialogue fondé sur la réalité entre des agences de coopération internationale mérite d'être pensé, tout comme il importe de favoriser des transferts d'argent à des coûts réduits. Il faudrait renforcer les produits de transferts ayant des effets multiplicateurs (l'exemple de « Quatro por Uno » au Mexique) en donnant une suite concrète aux 5 propositions de la commission mondiale pour les migrations (soutenir les associations des migrants, compenser la fuite des cerveaux grâce à des politiques migratoires adaptées, imaginer plus des possibilités de migration temporaire et circulaire, utiliser les compétences des migrants sur des projets de développement dans leurs pays d'origines).

4. Discussion générale

Quelques questions posées.

Les interventions de la deuxième session ont donné lieu aux réactions du public. Puis une discussion générale s'en est suivie où toutes les interventions et les propositions qui ont formulées furent rediscutées pour dégager quelques pistes d'actions prioritaires. Plusieurs questions ont été posées dans la discussion générale notamment :

Existait-il au BIT des outils sur les coopératives de santé ou les coopératives d'assurance et qui seraient utilisables dans les sociétés africaines en mutation ? Quelles sont les possibilités de collaboration sur ces thèmes entre le BIT et les groupements locaux qui travailleraient sur ces aspects ? Le BIT a-t-il des structures d'information des populations sur ces aspects ? Le BIT ou d'autres organisations internationales ont-ils une structure où ces informations sont disponibles pour les pays en développement mais aussi pour leurs diasporas ici au Nord ? Quelle est l'attitude du BIT face à la tontine qui est une des bases de la microfinance africaines et des femmes africaines ? L'encourage-t-il ou au contraire la décourage-t-il comme le firent le président Paul Biya et la Banque mondiale au Cameroun dans les années 1980 ?

Comment renforcer la solidarité dans les diasporas du Sud pour agir sur les gouvernements des pays d'origines ? Mais aussi solidarité entre migrants eux-mêmes pour construire des projets productifs vers ces pays ?

Certaines recherches sur des jeunes de certaines diasporas africaines en Suisse donnent à voir que les jeunes immigreront pour pouvoir aider leurs familles restées au pays. Les crises politiques et la pauvreté persistantes dans nombreux pays du Sud ne contraignent-elles pas les immigrés à continuer à transférer de l'argent à leurs proches pour leur porter secours ? Comment faire face aux pressions familiales qui sont induites par les urgences humanitaires de familles dans ce contexte ?

Existe-t-il des chiffres qui montrent la baisse des flux de transferts des fonds des migrants vers les pays du Sud ? Alors que des organismes internationaux conscientisent des populations et régions dans divers pays du Sud de ne pas dépendre de l'argent de migrants, nombreux sont les Etats du Sud qui s'installent progressivement dans l'intégration dans leurs budgets des apports de migrants. Pourtant avec le vieillissement ces diasporas se déconnectent et réduisent inexorablement leurs transferts. Comment rendre attentifs les Etats du Sud que l'argent de leurs migrants n'est qu'un apport temporaire ?

L'Afrique a besoin des solutions macro-sociétales pour faire face aux défis actuels. La Banque BNP / Paris est prête à discuter avec les migrants africains organisés sur les possibilités de mettre en place un fonds d'épargne et d'investissements capitalisant leurs fonds. Laboria International et ACCED ne peuvent-ils pas se mettre ensemble pour aller vers des institutions bancaires européennes crédibles qui peuvent bien récolter l'épargne des migrants, et les habituer en même temps à la bancarisation ? L'Union africaine et l'Union européenne sont prêtes à soutenir des démarches pareilles.

Les banques d'habitat ont de l'avenir en Afrique. Mais d'autres besoins collectifs comme les transports publics se posent avec acuité. Les fonds de migrants ne devraient-ils pas être drainés aussi vers ce secteur pour l'améliorer et protéger également l'environnement ?

Quelques réponses

Prof. Emmanuel Kamdem :

Le BIT a deux unités qui intéresseraient les participants : l'unité finance sociale qui travaille sur les coopératives et l'assurance mutuelle qui finance les institutions du Sud sur demande des Etats, et l'unité assurance santé sur le terrain (STEP). Elles sont disposées à fournir l'information sur les modalités de collaboration avec des acteurs externes.

Le BIT ne s'intéresse à la santé qu'en rapport avec le travail. Pour des questions typiquement médicales l'OMS est l'institution appropriée à contacter. Le BIT n'est pas réservé face aux tontines mais travaille sur des formes modernes des institutions financières, peut-être que la tontine est compliquée. Est-ce une raison de plus de ne pas l'étudier ?

L'absence de solidarité dans les diasporas et le manque de confiance vis-à-vis des gouvernements vont de pair. Depuis quelques mois un vent nouveau de prise de conscience souffle dans les diasporas africaines de Suisse. Des immigrés congolais (ex-Zaïrois) ont créé une coopérative financière pour investir dans le pays d'origine, il y a aussi la société OSMOSE finances créée par d'autres diasporas. Est-ce que c'est maintenant une logique de longue durée ? Pourquoi ne pas tester cette expérience des immigrés congolais auprès d'autres diasporas ?

Les gouvernements ne donnent confiance que si on les oblige à le faire. Les diasporas devraient s'organiser pour pouvoir peser en partenaires des gouvernements des pays d'origines

notamment. Il existe des institutions endogènes dans les sociétés du Sud, des groupements que les populations connaissent déjà et à partir desquelles l'on peut parler. On a tort d'avancer que le microcrédit ne peut pas faire du développement, alors que c'est le microcrédit qui permettra aux gens d'atteindre le macrocrédit.

Les tontines en Afrique remplissent plusieurs fonctions sociales et économiques (épargne, taux de remboursement élevé par rapport à ce qui est fait dans les banques, confiance de membres). Les migrants devraient étudier l'efficacité de ces groupements pour pouvoir les conjuguer dans leurs stratégies d'investissement vers leurs pays d'origines. La création des coopératives des tontines serait très bénéfique.

Prof. Jean-Michel Servet :

Un sondage réalisé en France en 2007 montre que les immigrants veulent créer des entreprises mais en France. Il faut donc tempérer les espoirs de création des entreprises par les immigrants dans leurs pays d'origines.

L'on croit qu'il manque de l'argent frais en Afrique pour financer le développement, manque auquel les transferts de fonds des migrants seraient une des solutions. C'est faux car depuis 2006 les volumes des flux d'argent de l'Afrique vers les pays industrialisés sont plus importants que l'inverse. Environ 40 sur 54 pays africains sont dans une situation de surliquidité bancaire.

En 2008 l'on ne peut dire avec précision quand interviendrait le tarissement des transferts de fonds de migrants vers le Sud. Car l'on est encore dans une phase de retournement. Mais l'observation historique donne à penser que d'ici 20 ans ce tarissement pourrait intervenir.

Il faut mutualiser les risques. Ainsi la micro assurance remplacerait l'aide familiale consentie directement par les migrants à leurs proches restés aux pays d'origines. Il importe aux institutions locales de microfinance de s'associer à d'autres partenaires fournisseurs d'autres contrats adaptés dans d'autres domaines. L'on négocierait après avec les migrants les types de contrats qu'ils souscriraient pour leurs réseaux familiaux au Sud.

La microfinance devrait placer et investir sur les besoins locaux, diversifier ses opérations et sortir de l'image la réduisant au seul microcrédit. Le fonctionnement des coopératives dans certains pays au Sud (Rwanda, Burkina-Faso...) montre que ce sont les ruraux qui épargnent plus et sont contraints à financer des urbains. Lesquels épargnent moins et empruntent plus auprès des coopératives d'épargne et de crédit.

Il faut éviter les illusions que ces banques françaises peuvent créer. Leurs succursales en Afrique ne font qu'accessoirement de la microfinance quand cela est utile à leur cotation boursière via l'instrumentalisation de la thématique de la responsabilité sociale des entreprises. Ce qu'elles veulent surtout c'est la captation de l'argent des migrants pour faire du placement.

Ce qu'on demande aux banques c'est l'inclusion financière des pauvres. D'éventuelles succursales des banques africaines en Europe incluraient donc les couches moyennes africaines, car ce ne sont pas les couches sociales les plus pauvres qui migrent.

Il ne faut pas stigmatiser les prêteurs privés. En Inde, le recours aux prêteurs privés n'a pas diminué alors que la pauvreté recule. La microfinance ne s'oppose pas aux prêteurs privés. C'est quand les clients de la microfinance ne sont pas conscients de cette réalité qu'ils tombent dans le surendettement local. Un rapport de la Banque mondiale de 1989 montre que l'inclusion financière en Corée du Sud s'est faite par le recours aux prêteurs privés.

Un paneliste :

Arrêter les migrations ? C'est une question sans réponse. La communauté internationale est d'accord que la pauvreté est la cause principale de la migration clandestine. Elle s'organise grâce à la complicité des gens qui sont tant en Europe que dans les pays du Sud. Il y a une lutte acharnée des Etats européens contre la migration, mais l'on ne voit pas à quels résultats ils aboutiront.

Ambassadeur Libère Bararunyeretse :

L'enjeu est d'étudier comment utiliser les transferts des fonds pour enclencher un processus de développement endogène qui ne dépendrait pas d'une manne à l'évolution incertaine. Nous avons vu que l'essentiel de ces transferts sert à la consommation directe des familles dans pays d'origines de migrants. C'est un honneur pour les diasporas de couvrir ces dépenses de santé, d'éducation et d'alimentation de leurs proches restés au pays. Humainement il est difficile de les déconseiller de ne pas solidariser avec ces proches restés là-bas.

Mais les diasporas ne doivent pas se confiner dans ce rôle. Au risque d'aggraver la situation qu'elles voulaient corriger. Elles devraient donc consacrer une partie de ces transferts aux projets permettant une réelle auto-prise en charge de leurs proches, et donc plus grande endogénéisation du développement local.

Il manque encore à tous les intervenants dans le développement local au Sud une réelle prise de conscience de ce risque. Les diasporas devraient s'unir et donner lieu à des groupes constitués. Les seuls capables d'être des partenaires à tous les niveaux (Etats d'origines, sociétés de transferts, Etats d'immigration) et pour affronter ce risque à long terme. Les gouvernements des pays bénéficiaires des transferts devraient prendre conscience de ce risque de tarissement des transferts. Pour l'Afrique, l'Union africaine et la communauté internationale devraient faire prendre conscience les Etats sur ce risque inéluctable.

5. Conclusion : les six pistes d'actions retenues par les participants.

A l'issue de la discussion générale les 6 pistes ci-dessous ont été retenues :

5.1. La création par des banques des pays d'origines des migrants des succursales dans les pays d'immigration des migrants.

5.2. L'investissement des diasporas dans la mutualisation d'acquisition des équipements productifs à l'échelle locale, grâce aux fonds propres couplés avec des appuis financiers à négocier auprès des institutions de la microfinance.

5.3. Les diasporas et leurs investissements dans les pays d'origines s'y appuient le plus possible sur des institutions endogènes ayant fait leurs preuves.

5.4. La formation, l'organisation, la conscientisation des diasporas sur les réalités complexes de leurs pays d'origines et sur les possibilités / contraintes d'investissement qu'ils offrent.

5.5. La diversification des secteurs d'investissements pour les diasporas et les migrants, notamment en s'orientant vers des secteurs d'investissement à long terme.

4.6. Le traitement spécifique des problèmes des femmes migrantes et de leurs potentialités d'investissements vers leurs pays d'origines.





6. Liste des participants

Nom	Prénom	Organisation	Fonction	e-mail
KABONGO	Richard		Chercheur indépendant	kmutambayi@bluewin.ch
TAKIZALA	Norbert		Consultant	kahuitmayala@orange.fr
FORERO	Ursula	RAFAD	Assistante Gestion	sharliech@hotmail.com
LEQUE	Cécile	Mission OIF auprès de l'ONU	Conseillère économique	cecile.leque@francophonie.org
NGUYEN	Lam	Spinoza Fund, Lausanne	Directeur adjoint	lam.nguyen@spinoza-fund.com
PEREZ	Alberto	Etat de Genève	Collaborateur	Alberto.Perez@etat.ge.ch
NODJILELEM	Lucie	Immigrée	Chercheuse	lnodjilelem@bluewin.ch
SAVARY	Olivier	SYNI, Lausanne	Responsable du programme	-
KAMDEM	Emmanuel	BIT, Genève	Senior Cooperative Specialist	kamdem@ilo.org
GAKUBA	Théogène	REFORMAF, Genève	Secrétaire général	gakuba@reformaf.org
HUBERT-MOULIN	Julie	BlueOrchard	Investment analyst	jhm@blueorchard.com
EKLU-NATEY	Raphaël		Immigré	enraphq@bluewin.ch
BANGALA	Quentin	FEDEVACO, Lausanne	Consultant	quentinbangala@yahoo.fr
ARBELAEZ	Guillermo	DEPAPAYA	Responsable de projets	guillermoarbe@hotmail.com
RIVKINE	Jacques		Ingénieur	jacrivkine@infomaniak.ch
SERVET	Jean-Michel	IHEID	Professeur	jean-michel.servet@graduateinstitute.ch
SCHÜMPERLI	Catherine	IHEID	Chargé d'enseignement	catherine.schumperli@graduateinstitute.ch
YOUNOSSIAN	Ousmane	ACCED	Chargé de programme	odianor@yahoo.fr
DIANOR	Ousmane	ACCED	Chargé de programme	odianor@yahoo.fr
POUIT	Jean	MyTransfer	Executive Director	jeanpouit@yahoo.fr
BARARUNYERETSE	Libère	Mission permanente de l'OIF auprès de l'ONU	Ambassadeur et Représentant permanent	libere.bararunyeretse@francophonie.org
BACROT	Céline	UNACTAD		
BOURBAN	Hélène	IHEID	Etudiante	helenebourban@hotmail.com
TERRY	Fernando		Consultant	fernando.terry@bluewin.ch
D'AQUINO FILOCRE	Daisy	MyTransfer	Collaboratrice	daisyfilocre@gmail.com
DEMIRBAS	Scrap	Mission de la Suisse auprès de l'ONU à Genève		serap.demirbas@eda.admin.ch
REITANO	Béatrice	Laboria International	communication	beatrice.reitano@syni.ch
RECORDON	Sophie	Terres des Hommes Suisse	Coordinatrice programme Amérique latine Relations internationales	sophie.recordon@gmail.com
RANAIVOSON	Faly	Institut ISCAM	internationales	faly.r@iscam.mg
IBARRA	Angelica	Laboria International	Chargée de projet	a.ibarra@hotmail.com
BEN ATTIA	Riadh	Consultant indépendant	Consultant	riadhben@yahoo.fr
TONI	Vito		Consultant	vito.toni@bluewin.ch
BAGALWA MAPATANO	Jules	Laboria International	Chef de projet	bagalwamaps@yahoo.com
LAOUROU	Eloi	COMDEV	Président	eloilourou@yahoo.fr asso.comdev@gmail.com
KAMDEM	Elisabeth	Association internationale des tontines (AIDT)	Secrétaire générale	elisabethkamdem@hotmail.com
HAROUN	Zorrino	Utopie Nord-Sud	Secrétaire général	zorrino.haroun@hotmail.com
BERNARD	Valériane	Laboria International	Chargée de projet	
SOMTI	Abdoulaye	Laboria International	Encadrant	

7. Programme de la table ronde et Bio intervenants.

13h00 – 13h05 : Mot d'accueil, **M. Olivier SAVARY**, Responsable du Programme Syni.

13h05 – 13h15 : Problématique et objectifs de la table ronde, **Dr BAGALWA MAPATANO**.

13h15 – 13h55 : **Première session**

« Utiliser les fonds des migrants selon des critères de durabilité pour créer des emplois décents dans les pays d'origines des migrants : enjeux et possibilités », **S.E.M l'Ambassadeur Libère BARARUNYERETSE**, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'ONU à Genève.

« Flux financiers des migrants. Du cercle vicieux de la dépendance au cercle vertueux de renforcement du développement local par l'emploi décent? », **Prof. Dr Jean-Michel SERVET**, économiste, IHEID / Genève.

« MyTransfer.org, une plateforme de compensation gratuite des ordres de transferts des migrants et des clients Microfinance », **Jean POUIT**, Plateforme MyTransfer / Genève.

13h55 -14h25 : Réactions du public.

14h25-14h50 : Pause café.

14h50 – 15h30 : **Deuxième session**

« Optimiser les capacités des fonds des migrants et le microcrédit pour créer des emplois locaux décents au Sud », **Jacques RIVKINE**, Ingénieur et expert consultant.

« D'une institution gestionnaire des transferts des fonds des migrants à la formation des migrants à la gestion des projets de développement entre ici et là-bas », **Ousmane DIANOR**, économiste, association ACCED.

« Migration et développement: les enjeux d'une relation controversée », **Catherine SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN**, IHEID / Genève.

« Place des coopératives financières dans la création d'emplois décents », Prof. Dr **Emmanuel KAMDEM**, économiste, BIT.

15h30 – 16h00 : Réactions du public.

16h00 – 16h50 : **Discussion générale : réflexions et propositions.**

16h50 – 17h00 : Synthèse et restitution finales des résultats, **Norbert KAHUIT TAKIZALA**, modérateur.

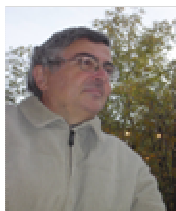
17h00 : Clôture de la table ronde, verre d'amitié.

Langue : français

Modérateur : **Norbert KAHUIT TAKIZALA**, ancien fonctionnaire international du BIT.



Prof. **Jean-Michel Servet** est économiste. Professeur à l'Institut Universitaire des Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID) à Genève, il y enseigne les cours d'économie du développement et financement du développement. Fondateur du programme de recherche sur la microfinance en Asie du Sud de l'Institut Français de Pondichéry (IFP), il est directeur de recherche associé à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et à l'Institut Français de Pondichéry (IFP). Il est l'auteur de plusieurs articles et livres dans les domaines de l'économie et du financement du développement, de l'économie sociale et solidaire, de l'histoire de la pensée économique, monétaire et financière et de la socio-économie. Parmi ses livres citons *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, Paris, Odile Jacob, 2006 ; *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, 1997-2003 ; *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, Paris, Le Seuil, 1999.



M. **Jacques Rivkine** est ingénieur et expert consultant. Directeur de projets et spécialiste en recherche et développement, M. Rivkine travaille dans le domaine des technologies, du machinisme et celui des brevets des procédés et logistiques dans le secteur des activités de productivité de proximité ainsi que d'hygiène et de sécurité alimentaire. Intéressé par l'intégration profitable des machines dans la société, il accorde une grande attention aux questions d'ingénierie sociale et économique. M. Rivkine a non seulement une longue expérience d'inventeur de machines mais aussi celle de créateur et de directeur d'entreprises de vente, location et maintenance de machines diverses et d'engins de chantiers. Dans ce cadre, il a effectué plusieurs missions d'expertise en Turquie de 1971 à 1975, au Maroc, au Burundi et au Nigeria de 1997 à 1999, en Bolivie de 2000 à 2003, au Maroc en 2003 et à Madagascar en 2004. Il appuie diverses ONG et participe à des activités liées au développement durable et aux droits de l'homme.



M. **Jean Pouit** a lancé une plateforme de compensation gratuite des ordres de transferts internationaux MyTransfer. Directeur exécutif de MyTransfer Luxembourg, M. Pouit a été auparavant directeur de la Fondation Recherches et Applications de Financements Alternatifs au Développement (RAFAD) et du Fonds International de Garantie (FIG) à Genève de 2006 à 2008. Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans la microfinance dans une quarantaine des pays, il a travaillé dans la conception, la sélection ou l'évaluation des systèmes d'information pour les institutions de microfinance. C'est ainsi que de 2004 à 2006, il était responsable informatique du Microfinance Information eXchange à Washington.



L'Ambassadeur **Libère Bararunyeretse** est Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'ONU à Genève depuis 2006. Historien de formation, il a enseigné *L'histoire de l'Afrique contemporaine* à l'Université du Burundi de 1977 à 1980 avant d'embrasser une fructueuse carrière politique et diplomatique. De 1980 à 2002, il sera successivement Secrétaire national du parti Union pour le progrès national (UPRONA), Député et Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Burundi, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burundi à Bruxelles, Coordonnateur de la permanence de l'UPRONA, plusieurs fois ministres notamment de l'Intérieur ou encore des Relations extérieures et de la Coopération internationale. De 2002 à 2005, il présida le Sénat de Transition du Burundi.



M. **Ousmane Dianor** est économiste et diplômé de recherche en études du développement. Chargé de programmes pour le Togo, le Mali et la Colombie à l'Association pour l'Accès à l'Education et à la Formation (ACCED) de Genève depuis 2003, M. Dianor a auparavant été en charge des programmes pour le Tchad et la Tanzanie à SWISSAID de 1999 à 2005. Bien avant, il a enseigné l'économie du développement à l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) de Genève de 1993 à 1999. Et a apporté son expertise technique auprès de la Société Nationale d'Exploitation du Delta du Fleuve Sénégal (SEAD) ainsi qu'au Bureau Organisation et Méthode de la République du Sénégal à Dakar de 1988 à 1991. Ses publications portent principalement sur les questions du développement social et économique.



Mme **Catherine Schümperli Younossian** est chargée de recherche et d'enseignement à l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) depuis 1996. Elle y dirige le comité de rédaction de l'Annuaire suisse de politique de développement depuis octobre 2005, après avoir été l'une de ses principales rédactrices pendant près de 10 ans. Son enseignement s'intéresse à l'analyse des politiques publiques de la Suisse au service du développement. Elle a également conduit des travaux de recherche dans le domaine du commerce équitable et des clauses sociales. Proche des milieux des organisations non gouvernementales de développement, elle a été secrétaire politique de la Déclaration de Berne pendant cinq ans (1991-1996) et est membre de la commission d'information de la Fédération genevoise de coopération (FGC) depuis 1991. En 2007 elle a



M. **Norbert Kahuit Mayala Takizala** est spécialiste de la planification et de la promotion des ressources humaines. Il a travaillé dans ce domaine pour l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1979 à 1995. Pendant quatre ans, il a été conseiller chargé des pays francophones au Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique à Addis-Abeba. Dès 1983, il devient Directeur adjoint du Bureau de zone de l'OIT

pour l'Afrique centrale à Yaoundé au Cameroun, avant de diriger le Bureau de zone de l'OIT pour les pays de l'Océan Indien à Antananarivo à Madagascar. De 1988 à 1992, M. Takizala dirigera le Bureau de zone OIT pour l'Afrique centrale à Yaoundé, avant de rejoindre le siège de l'OIT à Genève où il sera Adjoint au Chef de la Division des travailleurs intellectuels au Département des activités sectorielles. Avant cette riche carrière à l'OIT, M. Takizala fut professeur et directeur de recherche en sciences de l'éducation, puis Directeur national du projet de promotion des ressources humaines auprès de la Présidence de la République Démocratique du Congo. Aujourd'hui, M. Takizala est consultant en développement des ressources humaines à Prévessin-Moëns en France lié à la promotion des initiatives locales de développement génératrices d'emplois et de revenus, en faveur des jeunes et des femmes dans les pays africains sortant des conflits armés.

publié *La politique suisse de solidarité internationale. De la coopération au développement global*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Prof. **Emmanuel Kamdem** est économiste et socio-économiste. Il est spécialiste du management des entreprises et des coopératives, champ dans lequel il travaille depuis plus de 20 ans au Bureau International du Travail (BIT) où il est Senior cooperative specialist. Auparavant il avait travaillé de 1973 à 1982 comme professeur et directeur de recherches dans différentes universités en Afrique et en Europe, comme Auditeur en chef de coopératives et banques rurales au Cameroun, et comme gestionnaire de coopératives dans ce pays. Parmi les ouvrages de M. Kamdem citons : *Entrepreneurship, autonomous Management and Audit : three challenges for cooperative enterprises in developing and transition economies* (à paraître) ; *Cooperatives and cooperative enterprises : the role of cooperatives with regard to economic and social trends in developing countries*, Frankfurt, Peter Lang, 1994 ; *Lutter contre la pauvreté à travers les entreprises démocratiques*, Genève, 2004 ; *l'entrepreneurship coopératif*, Cotonou, 2000 ; *L'OIT et les coopératives en Afrique*, Lyon, 1991. Il a été expert pour la rédaction de la *Recommandation 193* et expert pour la révision de la *Recommandation 127* (Marburg, 2000).

8. Evaluation par les participants.

Seulement 11 sur 36 participants ont complété le questionnaire d'évaluation. Le présent dépouillement concerne donc les 11 fiches d'évaluation reçues.

8.1. Organisation de la table ronde.

Sur les 11 répondants, 7 répondants (soit 77%) ont jugé excellente l'accueil, contre 3 répondants (soit 33%) qui la trouvaient bonne et 1 répondant (soit 11%) qui la jugeait satisfaisante. S'agissant des horaires, de la structuration et du déroulement de la conférence, 4 répondants (36%) ont jugé excellent ce déroulement, contre 4 répondants (36%) qui l'ont trouvé bonne et 3 répondants (27%) l'ont jugé satisfaisant.

Quant à la modération de la table ronde, 5 répondants (45,4%) la jugent excellente, 3 répondants (27,2%) la trouvent bonne et 2 répondants (18%) la jugent satisfaisante. De la qualité du débat et du degré d'interactivité, 3 répondants (27,2%) l'ont trouvé excellente, 6 répondants (54,5%) l'ont jugé bonne et 1 répondant (9,09%) l'a jugé satisfaisante. La qualité du livrable a été jugée excellente par 1 répondant (9,09%), alors que 5 répondants (45,45%) l'ont trouvé bonne et 1 répondant (9,09%) l'a jugé satisfaisante.

8.2. Qualité de la table ronde

5 répondants (45,4%) étaient complètement satisfaits du choix des intervenants, contre 4 répondants (36,3%) qui étaient assez satisfaits de ce choix. La thématique a été jugée complètement pertinente par 5 participants (45,4%) contre 4 participants (36,3%) qui la jugeaient assez pertinente. 6 participants (54,5%) étaient satisfaits des 5 pistes d'actions dégagées contre 1 répondant (9,09%) qui n'était pas satisfait.

Au regard de ces résultats, nous pouvons dire que les attentes des participants ont été largement satisfaites et la table ronde a largement atteint ses objectifs.

Observations faites par les participants.

La table ronde était utile y compris pour le réseautage. C'était très pertinent d'inviter des gens d'horizons différents. Il fallait plus des exemples concrets et moins de théories. Il fallait limiter le temps d'intervention du public pour que la table ronde dure moins. Deux de pistes dégagées sont plus intéressantes mais pas suffisantes. Merci pour l'organisation, beaucoup de théories conventionnelles mais aussi des pistes originales qui ont été identifiées. Il faut faire un suivi effectif des recommandations formulées par la table ronde notamment celles relatives à la création d'investissements productifs à partir des transferts de fonds des migrants.